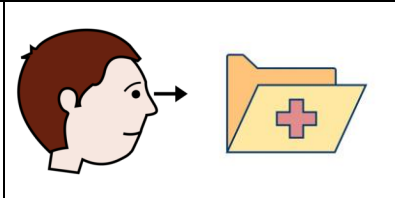


	Fiche N°6	Je peux voir les informations de mon dossier médical	
--	----------------------	---	--

La loi dit que je peux voir les informations de mon dossier médical.

C'est quoi un dossier médical ?

Quand je vais me faire soigner,
l'hôpital ou le professionnel de santé
garde des informations sur ma santé.



Un professionnel de santé
est une personne qui me soigne.

Les informations sur ma santé sont :

- Mes antécédents médicaux :

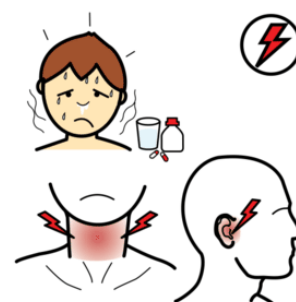
Les antécédents médicaux sont
les maladies et les soins
que j'ai eu depuis que je suis né.

- Mes symptômes :

Mes symptômes sont les signes
qui aident à savoir ce que j'ai.

Par exemple, les symptômes de la grippe sont :

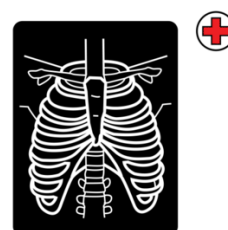
- la toux
- la fièvre
- les courbatures
- le nez qui coule.



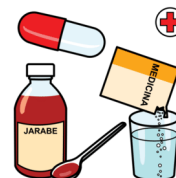
- Mes examens médicaux :

Un examen médical est un test
pour savoir ce que j'ai.

Par exemple : je peux faire une radio
pour voir si j'ai un os cassé.



- **Les médicaments** que je prends pour me soigner
- **Les courriers** écrits par les professionnels de santé.



Toutes ces informations sont dans mon dossier médical.
Je peux demander à les voir.

Qui peut demander à voir les informations de mon dossier médical ?

D'autres personnes peuvent demander à voir mon dossier médical.

Si j'ai plus de 18 ans,
les personnes qui peuvent demander à voir mon dossier médical sont :

- mon tuteur
- mon curateur, si je suis d'accord
- mes parents, ma famille, si je suis d'accord.

Si j'ai moins de 18 ans,
mon représentant légal peut demander à voir mon dossier médical.

Un représentant légal est une personne qui vous représente et qui défend vos intérêts.
Votre représentant légal peut être un parent, un frère ou un tuteur ou curateur.
Il prend des décisions pour vous et avec vous.

Je peux refuser que mon représentant légal voit mon dossier médical.
Si je ne veux pas que mon représentant légal voit mon dossier médical,
je dois le dire à l'hôpital
ou au professionnel de santé qui me soigne.

Comment je demande à voir les informations de mon dossier médical ?

Je peux demander à voir mon dossier médical à l'hôpital ou au professionnel de santé qui me soigne.

Je peux demander à voir tout mon dossier médical.
Je peux aussi demander à voir une partie de mon dossier médical.
Par exemple, je peux demander à voir la radio de mon genou.

Je dois choisir comment je veux voir mon dossier médical.

Pour voir mon dossier médical, je dois écrire un courrier à l'hôpital ou au professionnel de santé.

Dans le courrier, il faut :

- dire que je veux voir mon dossier médical.
- donner un papier qui dit qui je suis.

Par exemple : la photocopie de ma carte d'identité.



Il y a 3 façons pour voir mon dossier médical :

- Je peux regarder mon dossier médical à l'hôpital ou chez le professionnel de santé.
- Je peux aller chercher la photocopie de mon dossier médical à l'hôpital ou chez le professionnel de santé.
- Je peux demander à l'hôpital ou au professionnel de santé de m'envoyer une photocopie de mon dossier médical par courrier.



L'hôpital ou le professionnel de santé
peut me demander de payer
la photocopie de mon dossier médical.

Ils peuvent aussi me demander de payer
pour m'envoyer les photocopies par courrier.

**Si les informations de mon dossier médical
ont moins de 5 ans,**
j'aurais mon dossier médical
8 jours après mon courrier.

**Si les informations de mon dossier médical
ont plus de 5 ans,**
j'aurais mon dossier médical
dans les 2 mois après mon courrier.

Si je n'ai pas de réponse à mon courrier,
je peux être aidé par le Défenseur des Droits.

Le Défenseur des droits
est une personne qui défend mes droits.

Je peux téléphoner au numéro national
du Défenseur des droits
de 9h à 18h.



 **09 69 39 00 00**